

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26339685

Déposé
23-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0407685456

Nom(en entier) : **Chemitex**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 221 bte 4
1050 Ixelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Monsieur KANDIYOTI IGAL, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société anonyme «CHEMITEX», ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 221 boîte 4, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0407.685.456 et Madame MOMMAERTS Anne, agissant en qualité de secrétaire du bureau, ont requis Maître Sibylle FALLA, Notaire résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), le 19 juin 2026, d'acter ce qui suit :

I. – Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

1. Il résulte du relevé des droits de souscription exercés ci-annexé que :

*725 droits de souscription ont été exercés par Monsieur VAN DER CRUYSEN Rony, pour un prix de 202.985,50 €.

*525 droits de souscription ont été exercés par Madame MOMMAERTS Anne, prénommée, pour un prix de 146.989,50 €.

*380 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Ilan ZATALOVSKI, pour un prix de 106.392,40 €.

*1.775 droits de souscription ont été exercés par Monsieur Henk DEDECKER, pour un prix de 496.964,50 €.

*500 droits de souscription ont été exercés par Madame Elda LISBOA, pour un prix de 139.990,00 €.

En conséquence, 3.905 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ont été souscrites et entièrement libérées en espèces pour un prix total de 1.093.321,90 €.

2. Le produit de cette libération, soit la somme de 1.093.321,90 €, a été déposé au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque. Une attestation justifiant ce dépôt est déposée au jour de l'acte sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

3. En conséquence, le capital est effectivement porté de cinq millions cinq cent quarante-cinq mille trois cent six euros septante cent (5.545.306,70 €) à six millions six cent trente-huit mille six cent vingt-huit euros soixante centimes (6.638.628,60 €), représenté par quatre cent soixante-sept mille neuf cent cinquante (467.950) actions, sans désignation de valeur nominale.

II. – Modifications aux statuts

En conséquence, l'article 5 des statuts est modifié comme suit :

Article cinq. Capital

Le capital est fixé à six millions six cent trente-huit mille six cent vingt-huit euros soixante centimes (6.638.628,60 €), représenté par quatre cent soixante-sept mille neuf cent cinquante (467.950)

actions, sans désignation de valeur nominale.

III. – Pouvoirs

Pouvoir est donné chaque administrateur-délégué et à Madame Anne MOMMAERTS, chacun avec le pouvoir d'agir seul, afin de transcrire l'exercice des droits de souscription ainsi que l'émission des nouvelles actions dans les registres ad hoc ainsi que de signer lesdits registres.

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Sibylle FALLA, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").